

**Plan pluriannuel contre la pauvreté
et l'exclusion sociale**

**Bilan 2015
Contribution du CNLE**



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Introduction aux notes de synthèse

Les six principes du plan

- ❖ **Objectivité**
- ❖ **Non-stigmatisation**
- ❖ **Participation**
- ❖ **Juste droit**
- ❖ **Décloisonnement**
- ❖ **Accompagnement**

Axe Accès aux soins

Les Permanences d'accès aux soins (PASS)

La mise en œuvre du dispositif PASS ne répond pas encore aux ambitions fixées par la loi de 1998.

Le CNLE demande :

- que les autorités tutélaires rappellent aux hôpitaux leur **mission d'accueil inconditionnel** des personnes,
- que les PASS permettent l'accès aux soins à toutes les personnes ne relevant d'aucun dispositif d'assurance maladie,
- que l'évaluation de la **nécessité des soins médicaux** se réalise **de façon indépendante** des droits de la personne à la prise en charge de ses frais de santé,
- que les PASS s'inscrivent dans un **partenariat institutionnel et associatif élargi**, dans le cadre d'un accompagnement global de la personne visant au **retour au droit commun** et luttant contre les ruptures dans le parcours de soin.

Axe Accès aux soins

La réduction du non-recours

Le CNLE demande :

- **d'intégrer l'AME dans le dispositif CMU**, pour toutes les personnes installées sur le territoire français et justifiant de revenus inférieurs au seuil de pauvreté ;
- que **l'automatisme du premier accès et des renouvellements** soit mise en place pour les bénéficiaires du RSA socle et les bénéficiaires de l'ASPA qui auraient droit à la CMU-C ou à l'ACS ;
- que les mesures prises pour améliorer le recours à la couverture médicale soient **rapidement évaluées**, afin d'optimiser la diffusion de l'information et **d'adapter les contenus** aux personnes concernées en les associant à leur production.

Axe Accès aux soins

La Protection universelle maladie

Le CNLE demande :

- **à être consulté lors de l'élaboration des décrets d'application** de cette importante réforme ;
- que l'on ne remette pas en cause **l'accès à la couverture maladie des étrangers** (ouverture de droits pour une période d'un an, large acceptation des titres de séjour).

Les dépassements d'honoraire

Le CNLE s'inquiète de la **dérive constante** du montant des dépassements d'honoraires chez les spécialistes et pour les examens complémentaires. Il demande que cette question **soit réexaminée lors des négociations de la Convention médicale** en 2016.

Axe Accès aux soins

Les refus de soins

Le CNLE recommande aux autorités publiques :

- de confier l'observation et la lutte contre les refus de soins, avec des moyens dédiés, à **un organisme ou une institution indépendante** (observatoire indépendant, Défenseur des droits...)
- de **définir** précisément les différents types de refus de soins
- de **légaliser les pratiques de testing**, qui rendent possible l'observation du phénomène.

Axe Accès aux droits

Points de vigilance :

- **Limites du recours au numérique et de la dématérialisation des procédures** : accès et usage de l'Internet, accompagnement...
- Attention aux **contradictions** entre les objectifs de la réforme territoriale et ceux du plan contre la pauvreté, en matière d'**égalité territoriale de l'accès aux droits**.
- **Domiciliation** : des progrès, mais de fortes disparités territoriales, retard de mise en place des schémas départementaux de domiciliation.
Le CNLE demande la réaffirmation du **principe d'adresse déclarative**.
- **Prime d'activité** : ne pas se satisfaire d'un taux de recours de 50 %.

Axe Accès aux droits

Recommandations :

- **Simplification administrative :**
 - Faciliter le dialogue et donc la **coordination des acteurs**, notamment en matière de partage de données, pour améliorer l'effectivité des dispositifs
 - Mieux intégrer la **participation des bénéficiaires**

- **Biens essentiels :** cette notion doit amener à la reconnaissance des **budgets de référence** comme nouvel indicateur d'inclusion sociale.

Axes Travail, emploi / Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement

❖ **Portée de l'analyse du groupe :**

Enquête collective à partir des éléments de suivi disponibles (trop tôt pour des résultats d'évaluation), permettant de poser des questions/alertes...

❖ **Le plan contre la pauvreté :** des mesures majeures, mais insérées dans le contexte plus large de l'action publique

❖ **Insister sur quatre dimensions transversales du plan :**

1. Territorialisation du plan
2. Freins à l'emploi
3. Formation qualifiante
4. Emploi durable

Axe Travail, emploi

❖ Principales actions: 25, 26 et 27 [et 28 29 30 31]

❖ Leviers majeurs :

- **L'accompagnement global** (emploi et social) centré sur les freins à l'emploi : 31 000 personnes (décembre 2015)
 - Importance cruciale de **l'évaluation** des résultats de l'action pour l'avenir.
- Le droit réel à la **formation qualifiante gratuite** : 160 000 demandeurs d'emploi fin 2015
 - Avancée réelle : abondement du **Compte personnel de formation**
 - Enjeu : poursuite en 2016.
- La **Garantie jeunes** (missions locales) : généralisation progressive (40 000 bénéficiaires fin 2015 / objectif 2016 : 100 000)
 - De premiers résultats encourageants.
 - Enjeu majeur : évaluation en 2016 et 2017.

Axe inclusion bancaire et lutte contre le surendettement

Action 15 : Les Points conseil budget

Lancement janvier 2016 dans quatre régions

- Le CNLE recommande une **approche individualisée** de l'accompagnement des ménages fragiles, **articulée avec les différents domaines d'accompagnement social**.

Action 16 : Améliorer les fichiers existants

Un bilan précis des réformes du crédit à la consommation et du Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) est en cours.

- Pour le CNLE, ce bilan doit **inclure la question du microcrédit**.

Action 17 : Développer les compétences financières et budgétaires tout au long de la vie : une stratégie de droit commun

La logique de prévention ne suffit pas à lutter contre le surendettement.

- **Viser les partenariats et la formation des bénévoles** ; établir une relation de confiance et de reconnaissance mutuelle entre les acteurs.
- Les Parcours Avenir, créés à la rentrée 2015 dans l'Éducation nationale, devraient **intégrer l'éducation budgétaire**.

Axe Logement et hébergement

Actions de la feuille de Route

Action 4 - Développer l'offre de logement très social

- Faire baisser les loyers du parc social

Action 6 - Poursuivre l'expérimentation de l'encadrement des loyers

- Réguler les loyers du parc privé

Action 5 - Concentrer la garantie des loyers sur les jeunes et les plus précaires, réfléchir à son extension aux chômeurs de longue durée

- Élargir la garantie Visale aux publics en difficulté

Action 7 - Renforcer la prévention des expulsions locatives

- Améliorer la coordination des acteurs, en particulier Intérieur, Logement, Social

Axe Logement et hébergement

Action 1 - Limiter le recours aux nuitées hôtelières et développer des solutions alternatives

- Donner encore plus d'ambition au plan de réduction

Sortir de la gestion au thermomètre

- Assurer la continuité de la prise en charge

Accompagnement

- Réintégrer le FNAVDL dans le budget de l'État

Action 3 - Renforcer l'articulation des politiques départementales en systématisant les diagnostics à 360° et les PDALHPD

- Terminer les diagnostics à 360° et s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des problématiques

Axe Logement et hébergement

Action 2 - Unifier les SIAO pour mieux gérer et piloter l'hébergement

- Mettre en place une programmation pluriannuelle de la veille sociale et disposer d'un système d'information fonctionnel

Gens du voyage

- S'assurer de l'application de la loi et des politiques en direction des gens du voyage par les préfets et les services déconcentrés
- Adoption rapide de la proposition de loi du député Raimbourg

Bidonvilles

- Mettre un terme aux évacuations systématiques

Action 8 - Mettre en place le chèque énergie pour 4 millions de ménages

- Risque de dilution de l'aide suite à l'élargissement de la cible : soit augmenter les moyens, soit limiter la cible en intégrant une condition de ressources équivalente au seuil de 50% du niveau de vie médian

Axe famille, enfance et réussite éducative

Renforcer le soutien aux familles pauvres et monoparentales

Action 32 - Des solutions de mode de garde plus nombreuses et plus accessibles :

Objectif COG de la CNAF pour 2013-2017 : 275 000 créations de places

- Important retard de réalisation (19 % de l'objectif)
- Insuffisante utilisation de l'offre de soutien à la création proposée par la Cnaf
- Il est difficile d'évaluer la réalisation de l'objectif du plan (réserver 10 % des places d'accueil collectif aux enfants de familles modestes)

Action 43 – Accès à l'emploi et au logement des jeunes très vulnérables

La situation des jeunes très vulnérables (sortants de l'ASE ou placés sous-main de justice) en matière d'emploi, de formation professionnelle et de logement n'a guère évolué.

Le CNLE recommande :

- une **coordination des échelons territoriaux** pour l'accompagnement de ces jeunes
- la poursuite du **soutien social et financier** de ces jeunes, si besoin jusqu'à 25 ans
- l'augmentation des **places d'accueil spécifiques** pour les jeunes sans logement

Action 45 - Favoriser le développement des centres parentaux

- La Loi relative à la protection de l'enfant va leur offrir un cadre juridique clair mais il convient de garantir aussi les **financements nécessaires** à leur fonctionnement.

Axe famille, enfance et réussite éducative

Favoriser la réussite scolaire

Action 18 - Scolarisation précoce des enfants de familles modestes, en particulier dans les territoires d'éducation prioritaire

Objectif 2017 du taux de scolarisation des enfants de 2 ans : 30 % en REP, 50 % en REP+
À la rentrée 2015, ce taux est de 19,35 % en REP et de 22,2 % en REP +

- Accompagnement des parents concernés par les différents acteurs de l'éducation
- Accélération des recrutements de personnels qualifiés, pour un accueil adapté

Action 19 - Lutter contre le décrochage scolaire

En 2014, 110 000 jeunes sont sortis sans diplôme ou qualification du système scolaire.
Le **Plan de lutte contre le décrochage** (2014) met en place une politique publique dédiée, intégrée et partenariale portant sur la **prévention**, l'**intervention** avec des parcours aménagés et la **remédiation** avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

- Formation des enseignants pour le repérage précoce et l'accompagnement
- Efforts à poursuivre pour atteindre l'objectif présidentiel fixé en 2012

Favoriser la réussite scolaire

Action 20 bis - Mieux accompagner les enfants pauvres en cours de scolarité

Nombreux moyens mis en place par l'Éducation nationale (adaptation des bourses, fonds social + 20 %, personnels médico-sociaux accrus, projet de plan grande pauvreté...)

- Le CNLE recommande une mobilisation de tous les acteurs pour **réduire les effets de la pauvreté sur les situations vécues par les élèves**

Scolarisation des enfants de gens du voyage

- Le CNLE regrette que cette question soit peu abordée, tant dans le Plan contre la pauvreté que dans les politiques sociales et éducatives en général.